QUE JETER ?

Ses restes alimentaires, épluchures de fruits, légumes et agrumes, coquilles d'œufs, filtres et marcs de café, sachets de thé, fleurs fanées : coupées en morceaux ou fragmentées.

COMMENT ?

En vrac ou mis en sac transparent uniquement. Pas de sac poubelle noir.

ABRIS-BACS ET COMPOSTAGE

Tous les abris sont ouverts et vous pouvez déposer vos déchets alimentaires dans tous ceux mentionnés sur la carte ci-contre. Vous pouvez aussi vous rapprocher d'un site de compostage partagé si vous souhaitez valoriser vos déchets sur place. Cependant, les consignes de tri peuvent être différentes ! Contactez les référents avant de déposer vos déchets pour vérifier les conditions d'accueil et de dépôt.

ABRIS-BACS

1. 32 avenue Pierre Sémard
2. 29 avenue Pierre Sémard
3. 11 rue Marceau
4. 37 bis rue Marceau
5. 82 rue Marceau
6. 24 rue Mirabeau
7. 95 rue Victor-Hugo
8. 4 rue Paul Mazy
9. Angle rues Paul Mazy/Ledru Rollin
10. 45 bis avenue Danielle Casanova
11. 11 rue Germaine Tillion
12. 61-63 avenue Danielle Casanova
13. 56 rue Gabriel Péri
14. 76 avenue Danielle Casanova
15. 65 rue Gabriel Péri
16. Entrée cité Gabriel Péri

COMPOSTAGE PARTAGÉ

1. Sentier des vignes
2. Promenade des Petits bois

PEFC 10-31-1544
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE - RCS B 622 053 189